

Juin 2026

LA BELLE INFO

Tout savoir sur la labellisation



L'apiculture biologique

Alimentation et élevage des abeilles selon la NOAB (art. 5.9.7 à 5.9.17)

Nous sommes en **fin de saison de récolte**. Les dernières hausses ont été extraites. C'est une période charnière : les colonies ont travaillé intensément depuis septembre et leurs réserves méritent une attention particulière avant d'aborder les mois à venir.

Cette année, le contexte est particulier : une **sécheresse importante est annoncée à partir de septembre 2026**. Cela signifie que la période de disette pourrait s'installer plus tôt et durer plus longtemps réduisant les ressources mellifères disponibles (niaouli, jamelonier et autres espèces locales) au moment où les colonies en ont le plus besoin pour constituer leurs réserves.

Dans ce contexte, que dit la NOAB ? Notre cahier des charges encadre en effet ce que vous devez faire et ne pas faire pour protéger vos colonies tout en restant conforme au label Bio Pasifika. Cette Belle Info vous propose une synthèse des **règles sur l'alimentation et les règles d'élevage** pour anticiper sereinement la saison sèche qui s'annonce.



Alimentation des colonies

Réserves obligatoires en fin de saison (5.9.7)

L'apiculteur doit laisser dans chaque ruche des réserves suffisantes de miel et de pollen pour permettre à la colonie de survivre à la saison des pluies. Il ne s'agit pas d'une recommandation, mais d'une obligation : la survie de la colonie prime sur le rendement de récolte.

Alimentation complémentaire (5.9.8)

Elle est autorisée uniquement si la survie de la colonie est menacée par de mauvaises conditions météorologiques, en cas de démarrage d'un essaim ou pour l'élevage des reines. C'est donc une mesure d'urgence, pas une pratique courante de gestion.

- Dans quelles conditions ? Entre la dernière récolte et le début de la saison suivante de nectar/miellat uniquement.
- Produits autorisés : miel, pollen, sirop ou sucre bio en priorité, miel, pollen, sirop ou sucre conventionnel sous réserve d'indisponibilité de produits bio et de circonstances exceptionnelles à soumettre à Bio Calédonia.

Bonnes pratiques

Ne pas tout récolter en fin de saison. Laissez au moins un cadre de miel par corps de ruche.

Vérifiez l'état des réserves avant l'entrée dans la saison des pluies, et notez cette vérification dans votre PGB.

Important — traçabilité obligatoire

Toute alimentation complémentaire doit être consignée dans votre Plan de Gestion Bio (PGB) : date, produit utilisé, quantité, justification (conditions météo).

Cette information sera vérifiée lors de l'inspection .

Elevage des abeilles

Santé et hygiène des colonies (5.9.9)

La NOAB place la **prévention** au cœur de la conduite apicole biologique. La santé et le bien-être de la colonie passent avant tout par des mesures de gestion préventives, qui réduisent le recours aux traitements.

Ces mesures comprennent :

- l'utilisation d'espèces adaptées et robustes (races locales résistantes aux maladies, bien acclimatées) ;
- le maintien de normes d'hygiène contraignantes (nettoyage régulier du matériel, renouvellement de la cire) ;
- le contrôle régulier des ruches et des conditions de manipulation, le cas échéant.

Bonnes pratiques (issues du Guide de lecture NOAB)

Il est recommandé de renouveler 3 à 5 cadres de corps par saison.

Exemples de règles d'hygiène rigoureuses : désinfection des outils entre chaque rucher (à la flamme ou l'eau de javel), entretien de l'herbe sous les ruches, protection des ruches contre le vent et l'humidité.

Recours aux médicaments vétérinaires (5.9.10)

Si les mesures préventives s'avèrent insuffisantes, des médicaments vétérinaires peuvent être utilisés — à condition que leur utilisation soit **enregistrée** et que trois règles soient respectées :

- La préférence doit être donnée à la phytothérapie et à l'homéopathie.
- Si des médicaments allopathiques chimiques de synthèse sont utilisés, le produit apicole ne peut pas être vendu en tant que produit biologique.
- Les ruches traitées doivent être isolées et soumises à une période de conversion d'un an.

Conséquence importante

Un traitement allopathique chimique de synthèse entraîne la perte de la certification pour les ruches concernées et une nouvelle année de conversion.

Isolez immédiatement les ruches traitées et signalez-le à Bio Calédonia.

Intrants autorisés contre nuisibles et maladies (5.9.11)

La NOAB établit une liste positive des intrants autorisés dans la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies. En dehors de cette liste, aucun produit n'est autorisé sans dérogation expresse.

✓ Autorisé	✗ Interdit
Acides lactique, formique, oxalique, acétique	Tout produit chimique de synthèse non listé
Soufre	
Huiles essentielles naturelles (menthol, eucalyptol, camphre, citronnelle)	
Bacillus thuringiensis	
Vapeur, flammes directes, soude caustique	
Javel + bicarbonate de soude (pour désinfecter les ruches uniquement)	
Cire microcristalline pour la désinfection des équipements	

Traitements vétérinaires obligatoires (5.9.12)




Les traitements vétérinaires rendus obligatoires par la législation nationale ou régionale restent autorisés, même s'ils ne figurent pas sur la liste des intrants bio. Cependant, la NOAB rappelle que leur utilisation peut compromettre le statut de l'exploitation ou des animaux.

En cas de traitement obligatoire, contactez Bio Calédonia dès que possible pour évaluer l'impact sur votre certification et les démarches à engager.

Récolte, gestion des reines et usage de la fumée (5.9.13 – 5.9.17)

✓ Autorisé	✗ Interdit
Insémination artificielle des reines (5.9.15)	Destruction des abeilles dans les rayons pour la récolte (5.9.13)
Fumée naturelle, limitée au minimum — matériaux naturels conformes à la NOAB (5.9.17). Exemples : plantes séchées, aiguilles de pin, bois non traité, combustibles d'origine naturelle...	Rognage, clippage des ailes des reines (5.9.14)
	Répulsifs de synthèse pendant l'extraction de miel (5.9.16)
	Matériaux synthétiques ou traités chimiquement dans l'enfumoir (5.9.17) Exemples : bois traité, carton plastifié, éléments peints, plastiques...

En résumé

<p> PGB</p> <p>Noter toute alimentation complémentaire et tout traitement médicamenteux.</p>	<p> Reconversion</p> <p>Traitement allopathique chimique = ruche isolée + 1 an de conversion.</p>	<p> Contact</p> <p>En cas de doute ou de traitement obligatoire : contactez Bio Calédonia.</p>
--	---	--